

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 04/02/2025  
 Nombre de membres en exercice : 19  
 Nombre de présents : 13  
 Nombre de votants : 13

<i>Séance N° 01</i>
<i>10/02/2025</i>
<i>Délibération 013/7.10</i>

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, HAMELIN Karine, ARTUS Pauline, PONTOIZEAU Fabienne, MOURAIN Lisa, HENRIQUES Floriane et Mrs MILCENT Jean-Paul, ABU-AITA Maher, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mrs CHAUVIN Yannick, GUILBAUD David, CUVILLIER Jean-Claude, Mme HA Christine.

Absents : Mrs PINEAU Nicolas, AVERTY Julien, HEMON Christian

Pouvoir : Mr CHAUVIN Yannick a donné pouvoir à Mme BERNARD Béatrice.

Mr Pierre POUGEARD a été élu secrétaire.

**OBJET : Renouvellement de la convention avec la chambre d'agriculture**

Depuis plusieurs années, la commune anime son territoire tout au long de l'année en offrant à ses habitants des facilités pour trouver des produits alimentaires de proximité.

Dans cet objectif, elle propose un marché de producteurs de Pays, chaque 1<sup>er</sup> dimanche du mois, pour lequel elle sollicite le concours de la Chambre d'agriculture de la Vendée.

La chambre d'agriculture de région Pays de la Loire détenteur de la marque Marché de producteurs de Pays vérifie la qualité des producteurs présents sur le marché. Cette marque des Marchés de Producteurs de Pays est portée par le réseau des chambres d'agriculture.

Les conditions financières sont les suivantes : 1500 € TTC pour l'année 2025.

Madame Le Maire propose aux membres du conseil municipal de reconduire pour l'année 2025 ce contrat de prestation collectivité pour la mise en place d'un marché de producteurs de pays - 2025 sur la commune de Le Perrier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** le renouvellement de la convention avec la Chambre d'agriculture pour un montant de 1500 € annuel au titre de l'année 2025.
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou son représentant a signé tous les documents s'y afférent.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,  
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme  
Madame le Maire  
Rosiane GODEFROY



Le secrétaire de séance  
Mr Pierre POUGEARD

